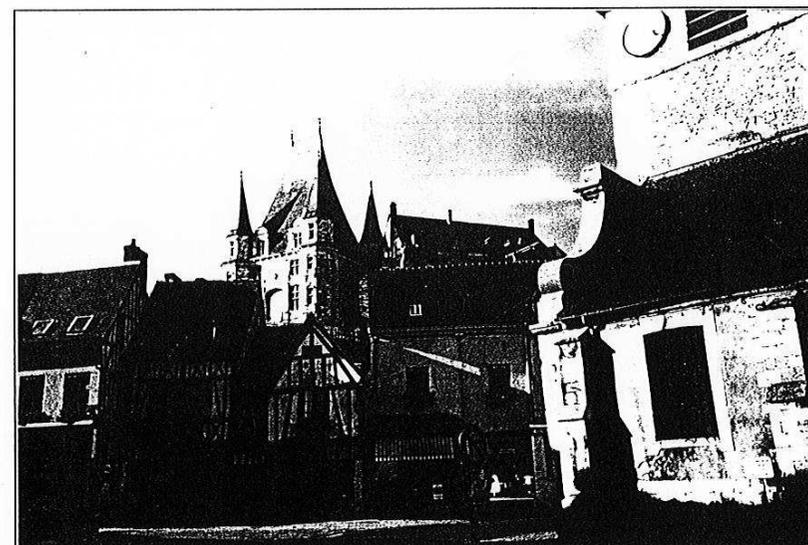




ZPPAUP GAILLON

1

RAPPORT DE PRÉSENTATION



CABINET **robinne & ropers**
architectes
32 rue d'ernement - 76000 ROUEN
tél : 35 89 24 48 - fax 35 71 93 02
société civile professionnelle d'architecture
A ROBINNE - A ROPERS - G GOURDIN

Vu pour être annexé à mon arrêté
en date du : ...1.2...SEP...1997.
ROUEN, le :

LE PRÉFET,

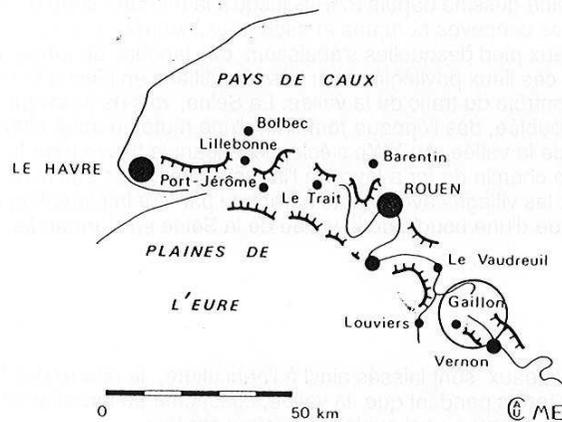
François LEPINE

3159
juin 95

ZPPAUP GAILLON.

rapport de présentation

LA BASSE SEINE



Le présent document a pour objet de repérer l'ensemble des secteurs et sites à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique, historique ou archéologique, et à proposer des modalités d'action dans le cadre d'une " Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager ".

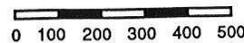
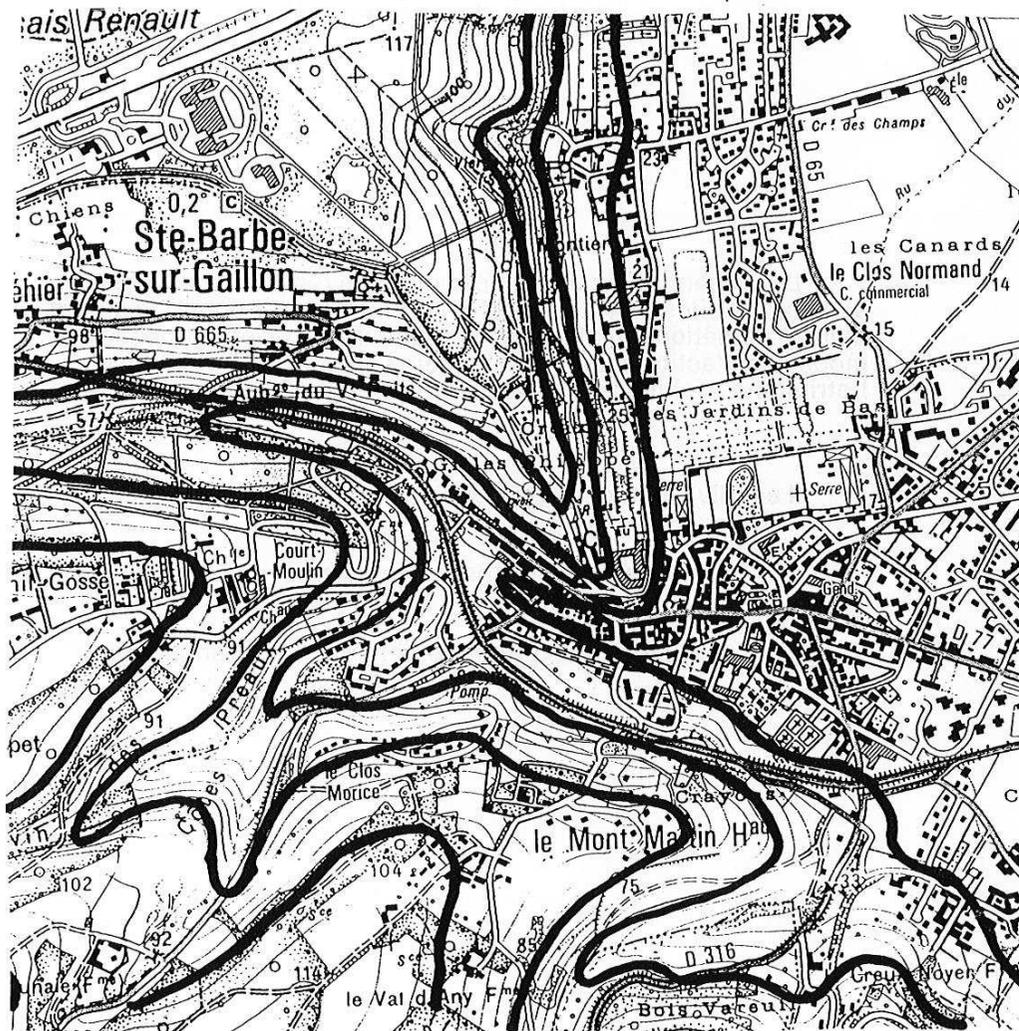
Il est divisé en deux parties :

- analyse du site construit ou non et rappel historique.
- périmètres de protection et bâtiments concernés.

GENERALITES.

GAILLON est une petite ville d'environ 6.300 habitants , située entre PARIS et ROUEN, non loin de la Seine dont un méandre a occupé le site à l'époque quaternaire. C'est une ville surtout connue par le château qui la domine, dont l'urbanisation se glisse entre les coteaux et qui s'étale dans la vallée jusqu'à ne former qu'une seule agglomération de fait avec la commune voisine AUBEVOYE.

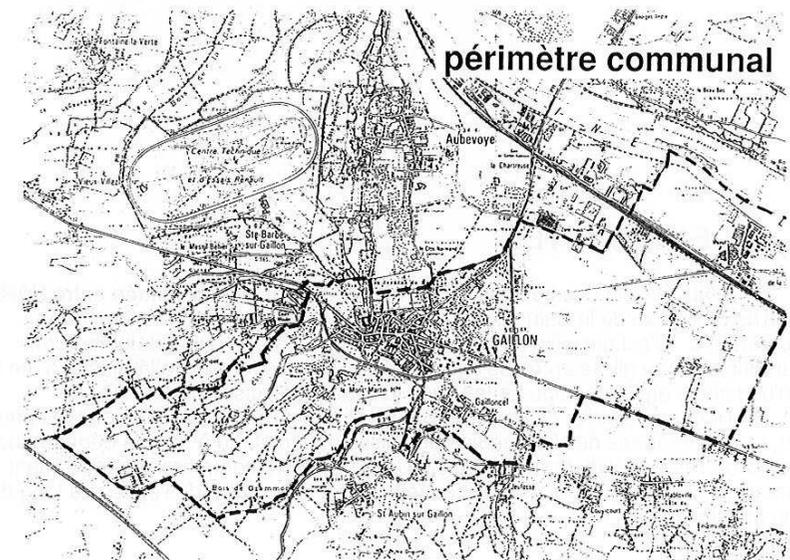
Traversée par l'ancienne RN 15, une déviation a été réalisée dans les années 70, mais l'Autoroute de Normandie qui passe sur le plateau à 3km la dégage encore mieux de l'essentiel du trafic de transit. C'est un centre commercial relativement important qui s'étire de façon traditionnelle de part et d'autre de l'église, le long de la rue principale.



LE SITE GEOGRAPHIQUE.

La Seine dessine depuis PARIS jusqu'à la mer une série de méandres créant ainsi des rives concaves abruptes et escarpées, coupées par des vauzeuses sèches ou humides et aux pieds desquelles s'abaissent des langues de terres alluviales. Les hauteurs de ces lieux privilégiés sont très tôt édifiées en places fortes qui forment une chaîne de contrôle du trafic de la vallée. La Seine, voie de passage et de transport fluvial, est doublée, dès l'époque romaine, d'une route au tracé plus rectiligne reliant les villages de la vallée. Au XIXe siècle, secondant le fleuve pour le transport des matériaux, le chemin de fer a favorisé l'industrialisation de ses rives. La ville de GAILLON et les villages avoisinants offrent de par leur implantation un paysage caractéristique d'une boucle de la vallée de la Seine en Normandie.

Les plateaux sont laissés ainsi à l'agriculture, le rebord des falaises ou les coteaux aux forêts pendant que la vallée, consacrée au maraîchage et à l'élevage, s'urbanise peu à peu ou est exploitée comme carrière.



La superficie de la commune est de 1019 Ha. dont 115 environ couverts en forêts.

LE SITE URBAIN.

Par la route, on peut arriver à GAILLON par les quatre points cardinaux , mais quoiqu'on fasse, le château est toujours présent.

En schématisant, et c'est un découpage très lisible, tant en plan que dans l'espace, on peut partager le territoire communal, en fonction de l'histoire, en quatre séquences :

1 - La ville de la **période de la splendeur**, qui se niche autour du château. Il est important de noter qu'une part non négligeable du territoire de cette époque comportait de vastes et splendides jardins, dits jardins du haut à usage de promenade, de spectacles, et autres merveilles étonnantes, et jardins du bas pour les fruitiers, potagers et jardins d'agrément plus traditionnels.

De cette époque, en dehors des monuments, nous ne savons que peu de choses.

LE CHATEAU

Il ne nous paraît pas nécessaire de nous étendre sur un bâtiment qui fait encore aujourd'hui la gloire de la ville. De qualité architecturale inégale, l'ensemble monumental est un splendide témoignage de l'art des siècles passés. Il est en cours de réhabilitation.

L'EGLISE.

Construite en moellons et pierre, murs traités en panneaux enduits à la chaux , on a peu de témoignages de sa présence avant la gravure de I.Silvestre datée du XVII^e siècle. Les premiers plans dont on dispose (plan, coupe et élévation) datent de 1772, probablement à l'occasion de travaux ayant abouti à sa démolition. L'église actuelle s'élève à l'emplacement du bâtiment précédent et fut bénie en 1774. C'est un bâtiment à plan allongé, comprenant trois vaisseaux couverts en ardoise. Flèche polygonale et pignon découvert. L'intérieur regroupe des pièces de mobilier classé.

LA MAISON DE LA COUR BOURDON.

Grand bâtiment à rez de chaussée, plus deux étages, plus comble, partiellement réhabilité, est désigné comme étant l'ancienne "chantrerie". Transformé ultérieurement en relais de poste et hostellerie, sa façade très ordonnancée, en brique et pierre, avec une moulure intermédiaire en pierre, est de belle facture , mais des percements , un porche incongru, de traces de polychromie discutables, des câbles apparents, justifieraient un sérieux toilettage.

LA MAISON DITE DU XVI^e SIECLE.

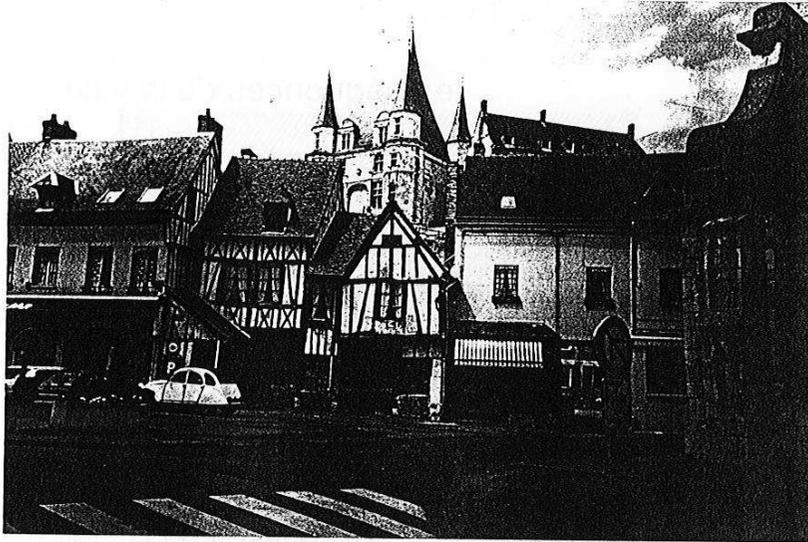
Très belle maison au 10 place de l'Eglise, étonnamment sans nom, en pans de bois , présentant deux encorbellements successifs, avec pigeards sculptés, rez de chaussée plus deux étages , plus comble sur raval. L'enseigne et le traitement du rez de chaussée commercial mériteraient une amélioration. La situation privilégiée de cette maison sans histoire, juste dans l'axe de la rue principale et face à l'église, en fait un élément fondamental de l'insertion urbaine.

LES AUTRES CONSTRUCTIONS DE LA PERIODE.

Elles sont effectivement peu nombreuses, mais on en repère facilement quelques unes, place de l'église au n° 8 avec ses vitrines fleuries, rue du four à Baon, rue Général de Gaulle. De toute façon, et si l'on en croit les iconographies qui nous sont parvenues, le bourg était très restreint jusqu'à la révolution.

La liste des autres bâtiments repérés par le service régional de l'archéologie de Haute Normandie est répertoriée plus loin.

Datent de la même époque, les sentes piétonnes encore existantes comme la ruelle de la Reine Margot, l'escalier de la maison centrale ou en extrémité des "jardins de bas", le chemin des Andelys.



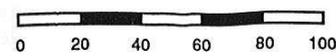
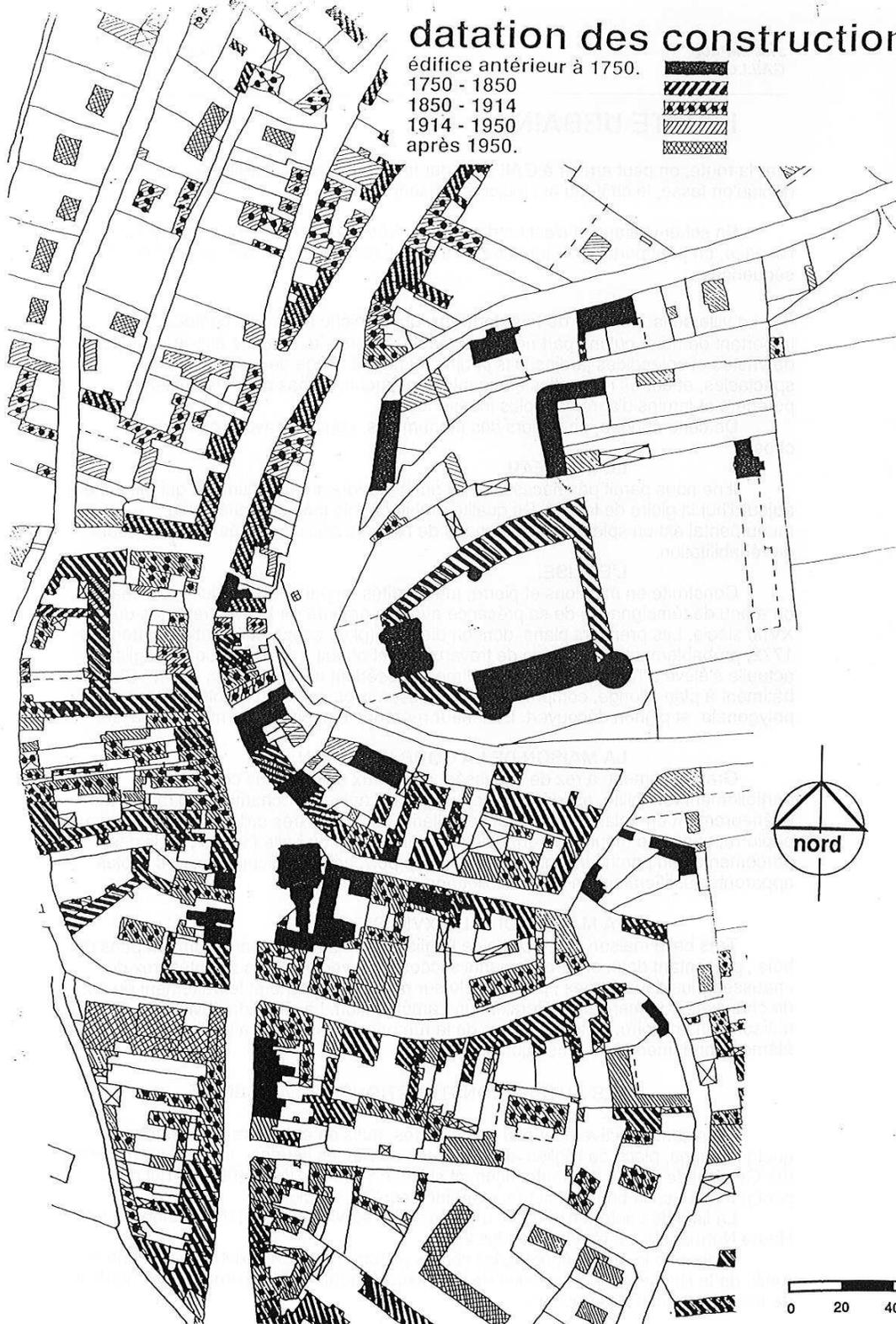
Maisons 8,6,4,2 place de l'Eglise



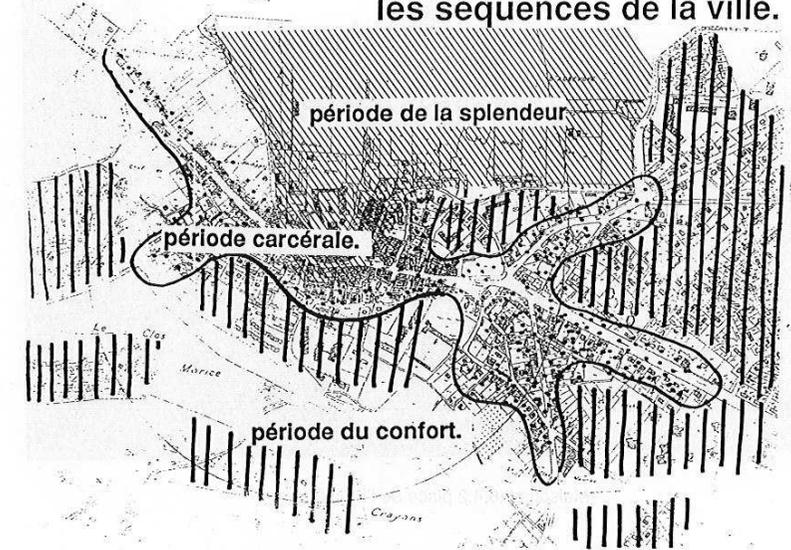
maison du XVI^eme, 10 place de l'église

datation des constructions

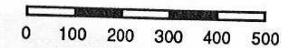
édifice antérieur à 1750.
1750 - 1850
1850 - 1914
1914 - 1950
après 1950.



les séquences de la ville.



les Douaires, à 2 kilomètres du centre ville

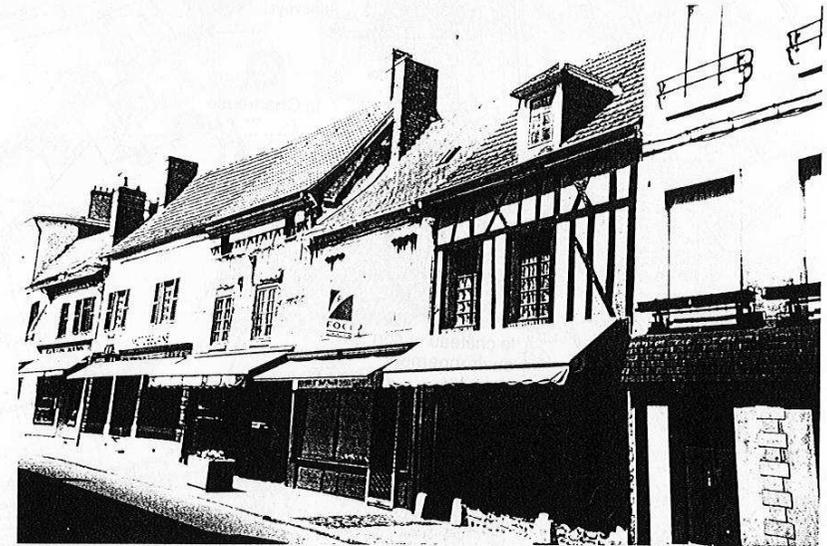


2 - La ville de la période carcérale.

C'est probablement une période de lent développement, avec la transformation en prison et la construction de nouveaux bâtiments. L'urbanisation du bourg se développe selon son tracé actuel, sans déborder le site naturel. La rivière St Jean coule encore à l'air libre le long de la rue des arrières fossés, le jardin du bas est découpé en parcelles mais n'est aucunement occupé, la vallée agricole garde son statut. Quelques bâtiments s'étirent le long de la route de ROUEN. Sur le cadastre Napoléonien, on distingue clairement la mairie et la place A. Briand qui constituait de ce côté la fin de l'urbanisation. Quelques constructions vétustes ont sûrement fait place à des bâtiments nouveaux, comme le moulin à eau, démolé en 1822 et remplacé par un abreuvoir et un lavoir, déterminant aujourd'hui la place de l'abreuvoir. Le développement s'est fait au fil de l'eau par une urbanisation linéaire le long de la route de ROUEN, sous forme de maisons ouvrières à l'alignement à l'Ouest, et de maisons bourgeoises, en retrait avec des grands jardins à l'Est de la ville. Ces constructions constituent l'essentiel du centre communal qu'il faut respecter, en particulier en ce qui concerne l'alignement. C'est dans la deuxième moitié du XIXe qu'ont été construits les Douaires, colonie pénitentiaire pour enfants située en périphérie et qui constitue, différemment, un témoignage très intéressant de cette période.

3 - La ville de la période du confort.

C'est celle du boum économique qui a suivi la reconstruction du pays, où il fallait loger une population, entr' autre immigrante, dans des logements dotés du confort minimum, chauffage central, salles de bains, etc, mais où la nécessité du garage n'était pas encore ressentie. C'est l'époque de la construction, sous forme, pour les collectifs, de "modèles" comme les ensembles des Jardins du Bas, du grand Gaillon Normandie, de la Verte Bonne, de l'Orienne, des Andelys, des Mésanges et le foyer des personnes âgées, et pour les individuels, de lotissements sans imagination, devenus hélas traditionnels.



rue du Général de Gaulle, face au Crédit Lyonnais

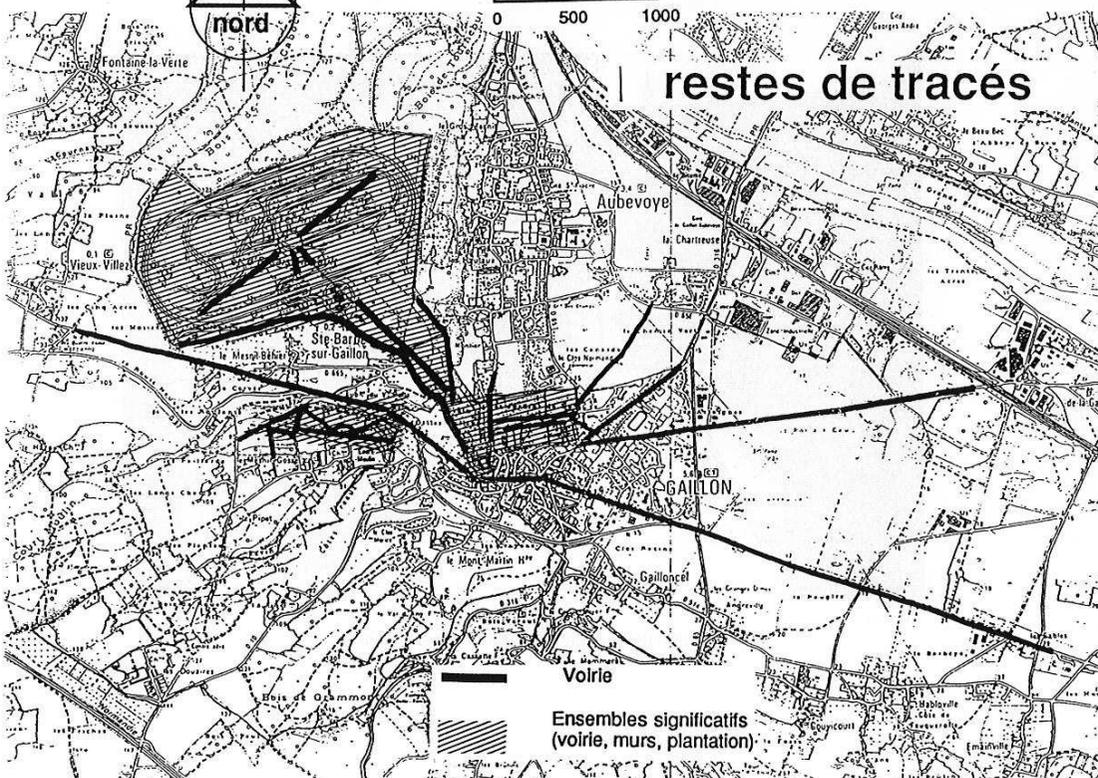
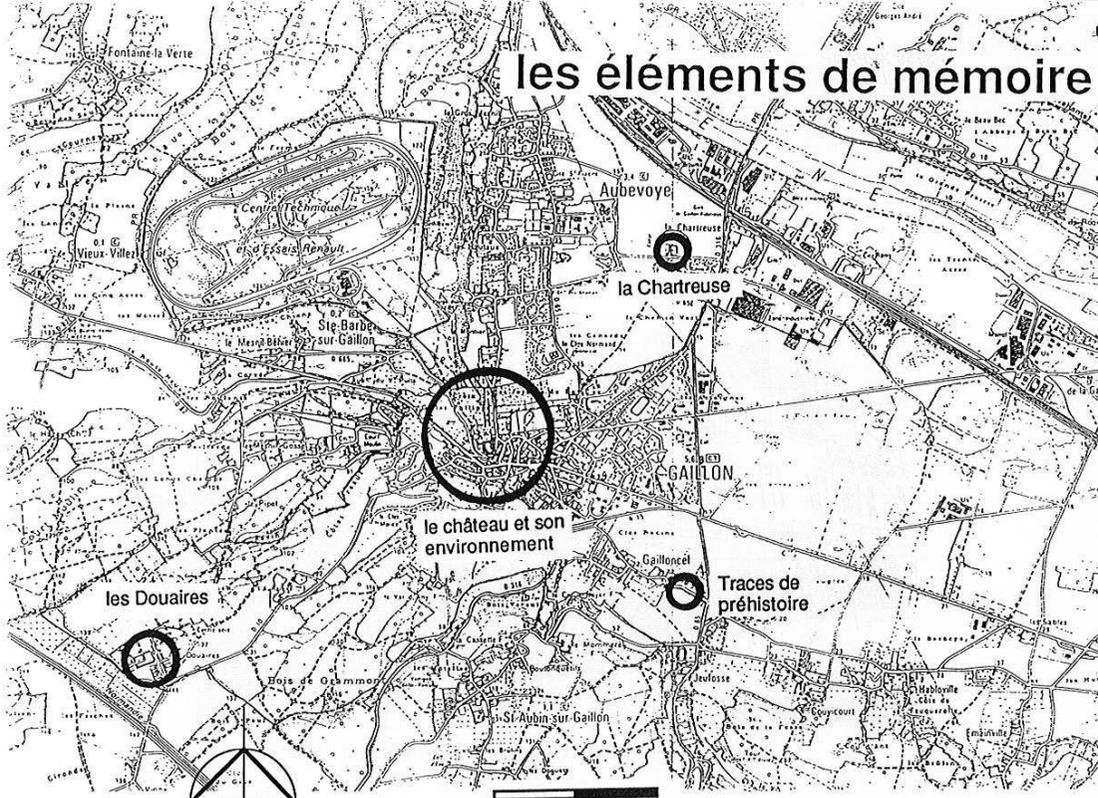
4 - La ville de la période qualitative.

Avec les recherches de nouveaux cheminements piétons facilitant la découverte de la ville et l'organisation des stationnements disséminés dans le centre, faisant suite à un contrat de centre urbain secondaire, la collectivité a engagé cette étape qui apparemment commence à être suivie puisque certaines façades ont été judicieusement reprises. C'est une oeuvre de longue haleine qui demandera indiscutablement et des initiatives et de l'information répétée. Souhaitons simplement que les motivations de qualité puissent se transmettre jusque dans le milieu "commerçant" qui apparait très soucieux de sa liberté d'entreprendre et de commercer, sans apparaître toujours suffisamment sensible aux questions d'esthétique et de protection de patrimoine.



Cheminement piétonnier derrière la mairie

les éléments de mémoire



AUTRES ELEMENTS DE MEMOIRE.

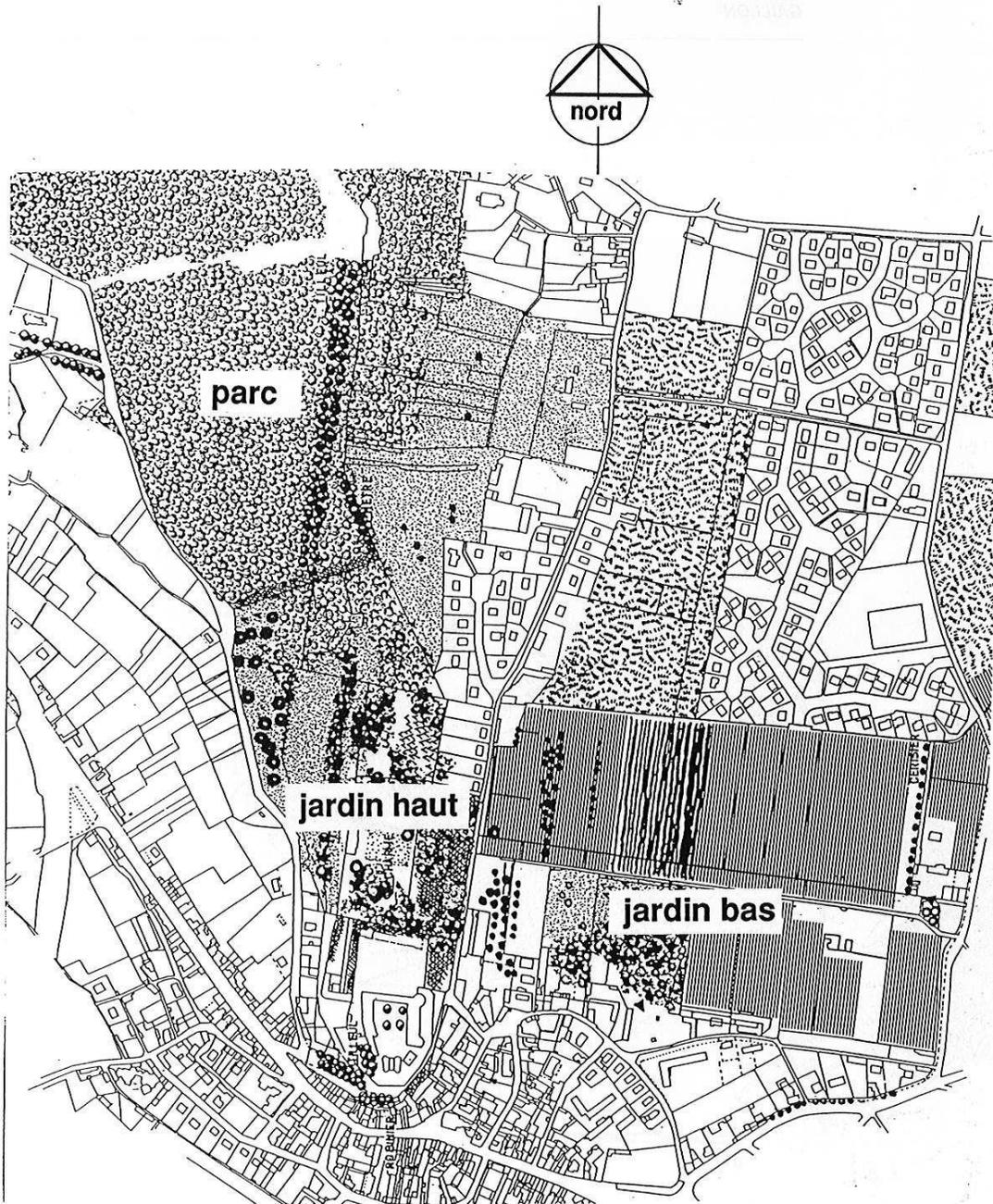
Au delà, bien sûr, des éléments construits, et en particulier de ceux qui sont classés ou inscrits, il en existe un certain nombre qui devraient constituer des points de repère pour la génération actuelle, l'inciter à approfondir son histoire et à respecter le patrimoine qu'il soit public ou privé. D'autre part, un certain nombre de tracés du XVIIe siècle ont été conservés, dont il faut garder le souvenir. Outre les venelles et les rues dont il faut respecter le tracé, même s'il est tortueux, on peut citer :

L'EAU

Dans les aménagements de Georges d'Amboise, l'eau était un facteur important de l'élaboration du jardin. On la trouvait sous forme de fontaines dans le jardin haut, d'étangs, de rivières, de ruisseaux, de canaux dans le jardin du Lydieu et le parc. Elle a été canalisée à grands frais pour alimenter le jardin potager en contrebas. Actuellement, dans le parc, une arrivée d'eau canalisée est alimentée par une source située dans les terrains de la Régie Renault, à l'emplacement du jardin haut. Il existe également quelques puits, plus ou moins inutilisés et potables, (à 39m au dessus de la nappe phréatique), un autre dans les jardins du bas à 6m au dessus de celle-ci. En outre, la rivière St Jean resurgit en certains points du jardin, à l'extérieur et à l'intérieur des murs, le traversant dans toute sa largeur en son point le plus bas. De même la ravine du Hazy forme la limite de l'extension des jardins dans la plaine. L'utilisation de l'eau dans les jardins était très importante. C'est un élément à prendre en compte, en la remettant en valeur et en sauvegardant tout ce qui peut l'être. Il faut par exemple, au moins, symboliser au sol le tracé des arrières fossés et remettre en valeur la ravine là où elle existe encore.

LES MURS DES GRANDES PROPRIETES. LA CHARTREUSE.

En ville, en particulier dans les jardins, les restes de murs sont importants. En mauvais état, ils servent souvent d'appui à des constructions précaires, y compris toutes récentes, et sont encore dégradés à cette occasion. En périphérie, il reste également, s'appuyant sur des tracés d'origine, des linéaires de murs extrêmement intéressants. On ne peut s'empêcher de signaler la "Chartreuse" qui, comme une partie du jardin du bas, est sur le territoire de la commune riveraine d' AUBEVOYE, mais est entièrement liée à l'histoire de GAILLON.



LE SITE PLANTE.

LES FORETS

Les forêts sont reléguées sur les coteaux et constituent une ligne d'horizon fermée tout à fait typique du paysage Normand . Sur le site de GAILLON, elles sont encore présentes, dans un état très délabré, à l'emplacement du parc. Seuls quelques éléments ponctuent la plaine, entr' autre sur le prolongement des ravines.

LES JARDINS.

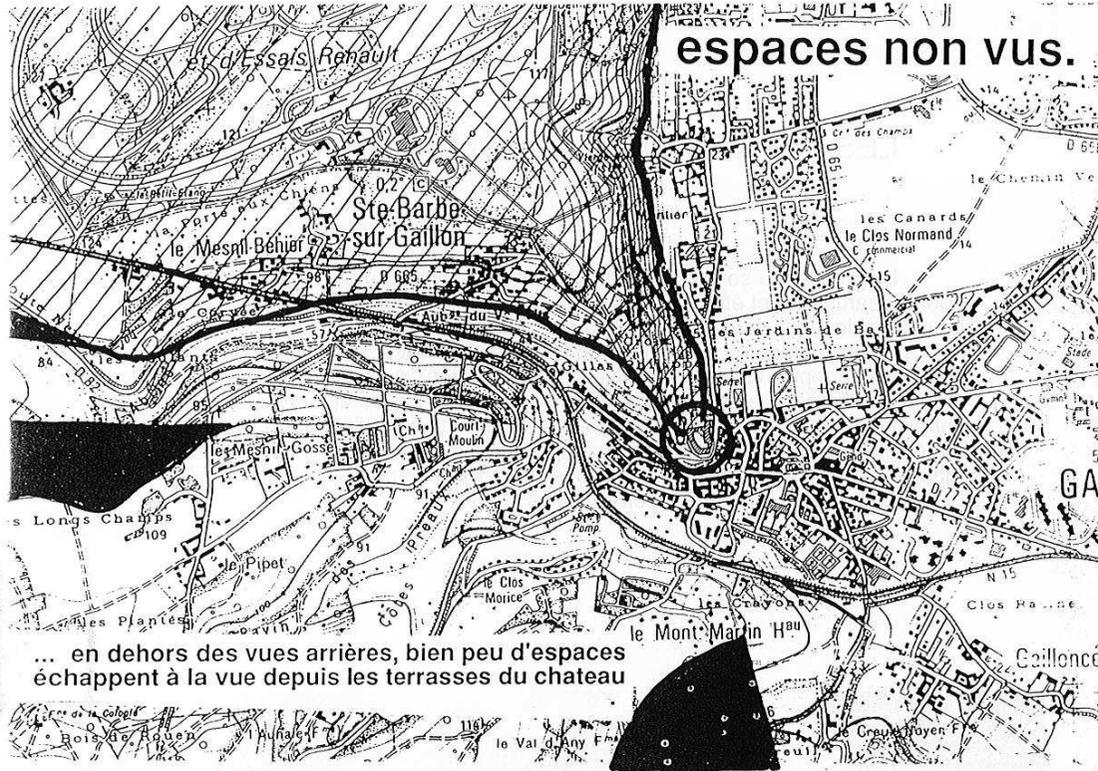
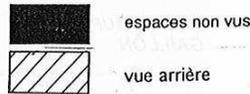
Actuellement, ce qui reste du parc et du jardin du haut, ou LYDIEU, et son environnement est couvert d'une forêt dégradée composée essentiellement de taillis de châtaigniers et de quelques beaux sujets de chênes et de hêtres pollués par des lierres importants. La municipalité a engagé un grand effort de remise en état et d'entretien de la partie qui lui appartient.

Dans ce qui reste du jardin du bas, quelques arbres de haut jet constituent des repères intéressants . Les arbres fruitiers : pommiers, poiriers sont essentiellement présents du côté du coteau ou en espalier le long de murs . Le reste du jardin de bas sert à la production maraîchère. Au Nord du jardin, là où étaient décrites de vignes au XVIe siècle, se trouve un champ cultivé. Un mur en aggro a été récemment construit en limite avec les propriétés privées qui ont malheureusement entamé le jardin sur sa frange Sud.

Dans la ville, les habitations les plus anciennes sont entourées de jardins où se trouvent des arbres fruitiers et des potagers.

	FORET	hêtre châtaignier chêne pédoncé charme...
	ARBRES DE PARC	
	ARBRES D'ALIGNEMENT	
	ARBRES ISOLES	
	CONIFERE	
	FRUITIERS	poirier pommier figier cerisier
	CORDON	
	CHAMPS	
	PRAIRIE	
	FRICHE	
	CULTURE MARAICHERE	





espaces non vus.

LES VUES DEPUIS LE CHATEAU.

La vue que l'on a depuis la terrasse du château est très marquée par le bâti :

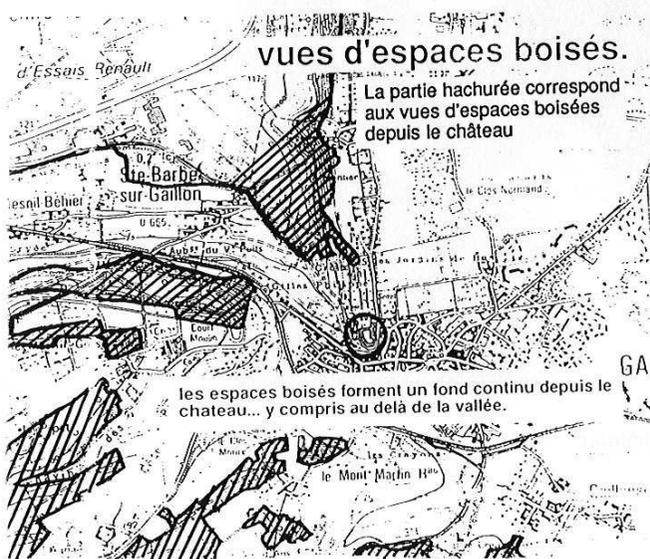
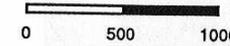
Bâti ancien en pied de coteau, récent plus on s'éloigne, exception faite pour les restes de la chartreuse, que seul un connaisseur peut repérer. Au loin, les murs cernant les propriétés marquent très fortement le paysage. Quelques constructions récentes sont correctement intégrées dans cet ensemble et les arbres fruitiers des anciens vergers et quelques végétaux de haut jet maintiennent à ce secteur un "air de campagne" qu'il faut maintenir et développer.

La plaine autrefois agricole est aujourd'hui parsemée de bâti récent sous forme de lotissements, sans composition d'ensemble. A l'horizon, la zone industrielle et les collectifs d'habitation se différencient nettement des zones pavillonnaires. Malgré la forte présence du bâti, il existe encore (pour combien de temps?) des zones agricoles non négligeables. A l'arrière plan, les grands peupliers au bord de la ravine du Hazev servent de repère et permettent de suivre celle-ci des yeux.

Depuis le pavillon d'entrée ou depuis les rampes d'accès, la vue proche essentiellement urbaine est composée de toits, malheureusement gachée par quelques bâtiments couverts en terrasse. Il faut absolument, même à terme, envisager une surélévation en toiture pour ces immeubles proches qui dénaturent le site, et tout particulièrement pour le bâti situé entre le château et la déviation.

Pour les vues lointaines, ce sont les lignes de crêtes, entourant le château comme dans un écrien qui doivent rester boisées, le lotissement "résidence le Hameau" au lieu dit le Mont Martin étant l'exemple de ce qu'il n'aurait pas fallu faire (la rue qui le dessert s'appelle: Allée du bel Horizon!!!). Un habillage végétal de cet opération devrait être envisagé.

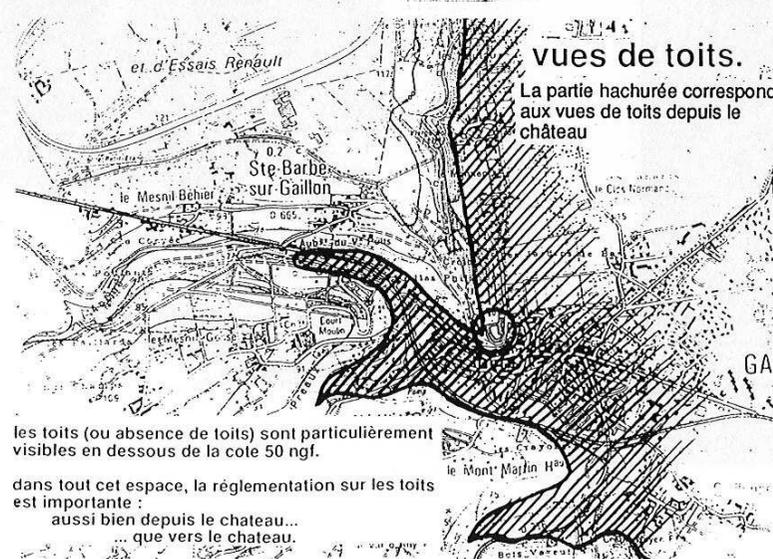
... en dehors des vues arrières, bien peu d'espaces échappent à la vue depuis les terrasses du château



vues d'espaces boisés.

La partie hachurée correspond aux vues d'espaces boisés depuis le château

les espaces boisés forment un fond continu depuis le château... y compris au delà de la vallée.

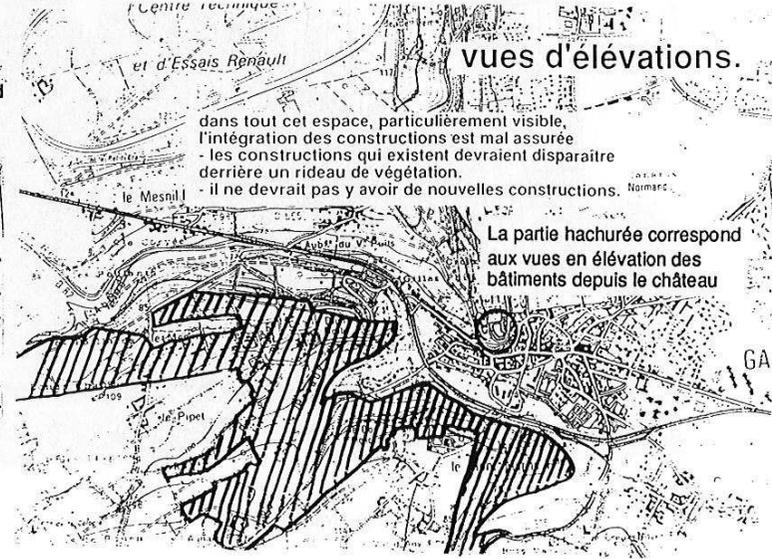


vues de toits.

La partie hachurée correspond aux vues de toits depuis le château

les toits (ou absence de toits) sont particulièrement visibles en dessous de la cote 50 ngf.

dans tout cet espace, la réglementation sur les toits est importante : aussi bien depuis le château... que vers le château.



vues d'élévations.

dans tout cet espace, particulièrement visible, l'intégration des constructions est mal assurée - les constructions qui existent devraient disparaître derrière un rideau de végétation. - il ne devrait pas y avoir de nouvelles constructions.

La partie hachurée correspond aux vues en élévation des bâtiments depuis le château

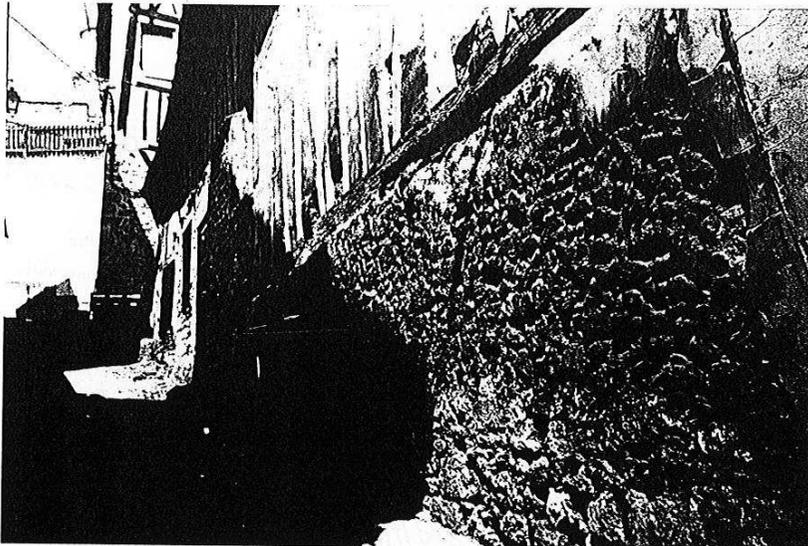


vue générale rue du Général de Gaulle

LES VUES DEPUIS LA VILLE VERS LE CHATEAU.

La première à soigner est celle depuis la déviation où l'absence de toits (qui pourrait partiellement être atténuée par des plantations appropriées) est une gêne considérable à laquelle malheureusement on s'habitue.

La deuxième précaution est, en plus des passages, de préserver les vues ou d'en recréer depuis les rues parallèles à la colline et s'inscrivant en quartier de lune autour du château, (entr' autre rue des arrières fossés) La rampe menant au château, chemin creux historique planté de tilleuls est d'un bon effet d'annonce et participe à la majesté de l'entrée. Les sentes d'accès (ruelle de la Reine Margot et escalier de la Maison Centrale) sont pittoresques, mais leur environnement, ainsi que celui de l'entrée du Prieuré mériteraient un soin plus raffiné.



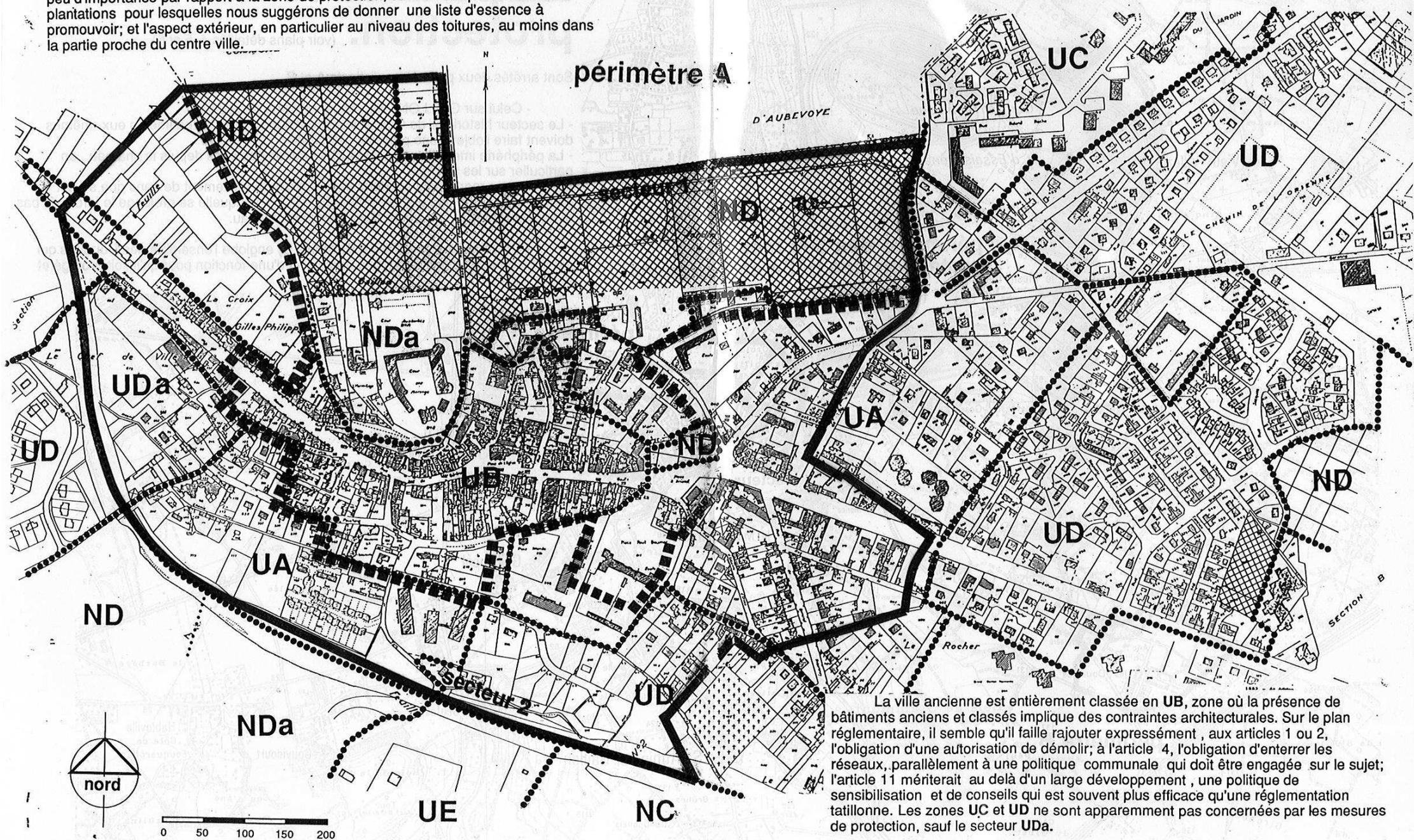
ruelle de la Reine Margot



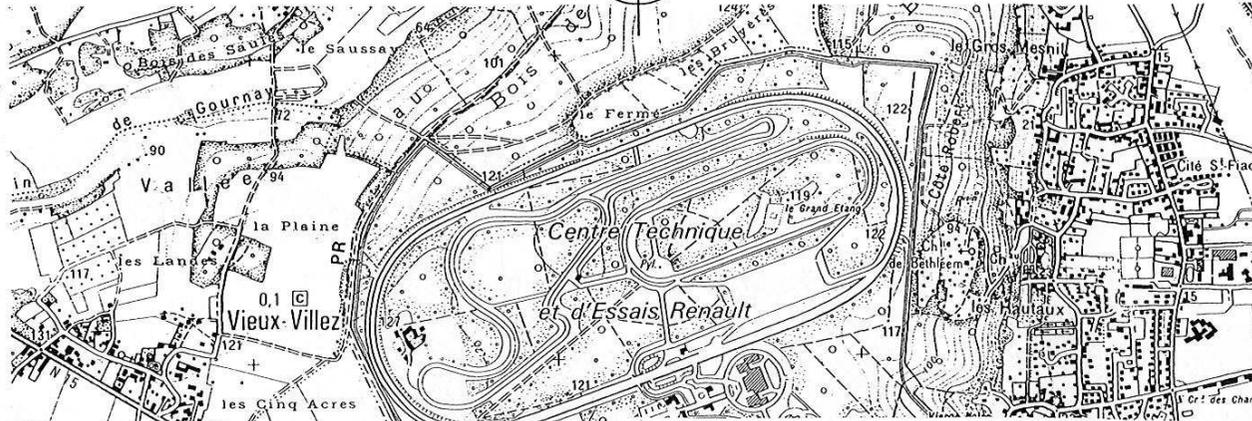
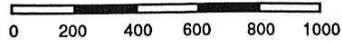
l'accès au château

Le POS, qui en est à sa huitième modification, a classé le terrain d'assiette du château en **NDa** et la quasi totalité des jardins haut et bas en **ND**, avec emplacement réservé pour toutes les parcelles privées. Cette politique a apparemment été efficace puisque le domaine communal s'agrandit régulièrement de parcelles ayant une réelle valeur historique. Il reste à souhaiter que la commune d'AUBEVOYE pratique la même politique patrimoniale sur son territoire. Le versant Ouest de la colline est également classé en **ND**. La zone **UA** correspond à la partie récente de construction en collectif qui cerne pratiquement la ville historique. Globalement les règles n'ont que peu d'importance par rapport à la zone de protection, sauf en ce qui concerne les plantations pour lesquelles nous suggérons de donner une liste d'essence à promouvoir; et l'aspect extérieur, en particulier au niveau des toitures, au moins dans la partie proche du centre ville.

LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS.



La ville ancienne est entièrement classée en **UB**, zone où la présence de bâtiments anciens et classés implique des contraintes architecturales. Sur le plan réglementaire, il semble qu'il faille rajouter expressément, aux articles 1 ou 2, l'obligation d'une autorisation de démolir; à l'article 4, l'obligation d'enterrer les réseaux, parallèlement à une politique communale qui doit être engagée sur le sujet; l'article 11 mériterait au delà d'un large développement, une politique de sensibilisation et de conseils qui est souvent plus efficace qu'une réglementation tatillonne. Les zones **UC** et **UD** ne sont apparemment pas concernées par les mesures de protection, sauf le secteur **UDa**.



les périmètres de protection.

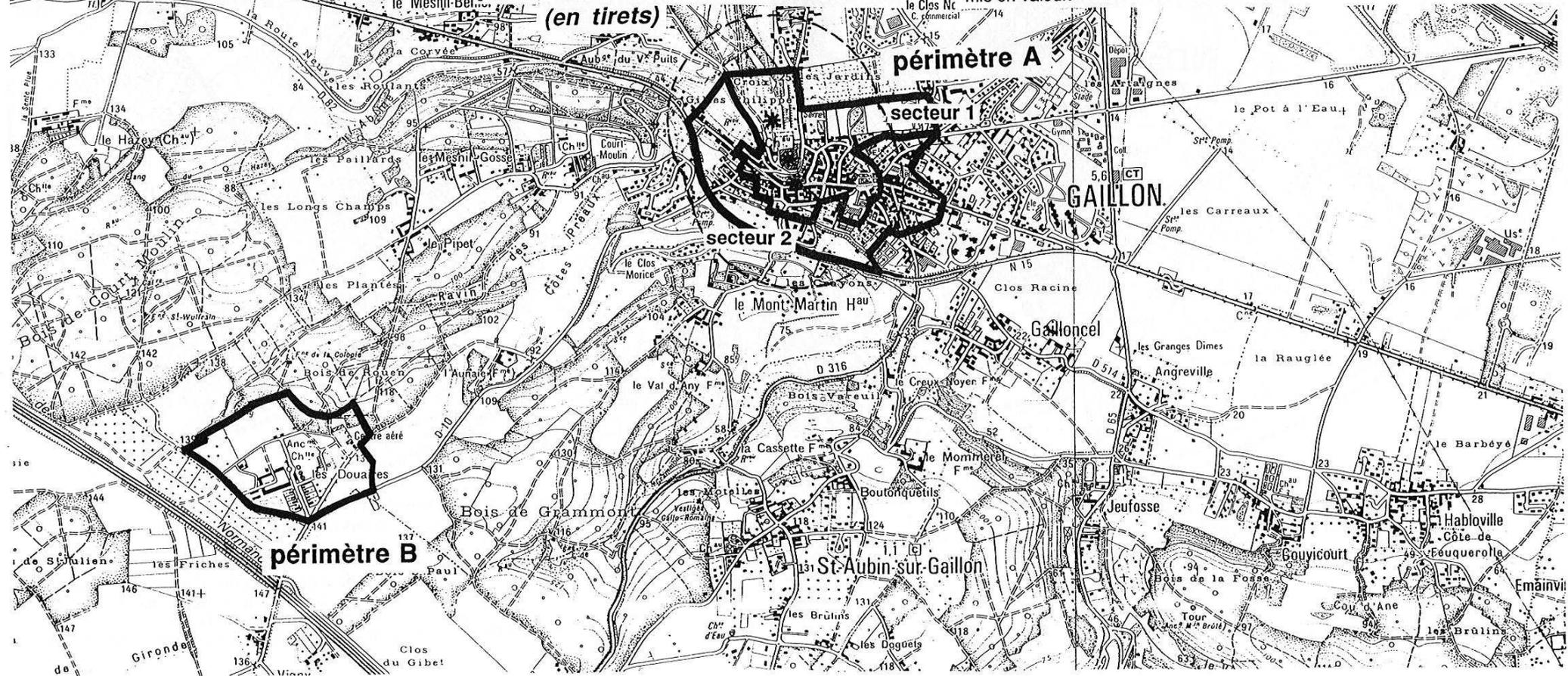
(voir plans détaillés 4, 5 et 6)

Sont arrêtés deux périmètres distincts: A et B

- Celui sur GAILLON ville séparé en deux secteurs:
 - Le secteur historique de Gaillon ville (**secteur 1**) dont les bâtiments eux-mêmes doivent faire l'objet d'une protection détaillée,
 - La périphérie immédiate (**secteur 2**) en raison des vues depuis le château, en particulier sur les toitures.
- Ce périmètre regroupant les deux secteurs n'aura réellement de sens que s'il est étendu à la commune riveraine d'AUBEVOYE sur laquelle se prolonge le jardin du bas et bien sûr toute la vue Est et Nord depuis le château.

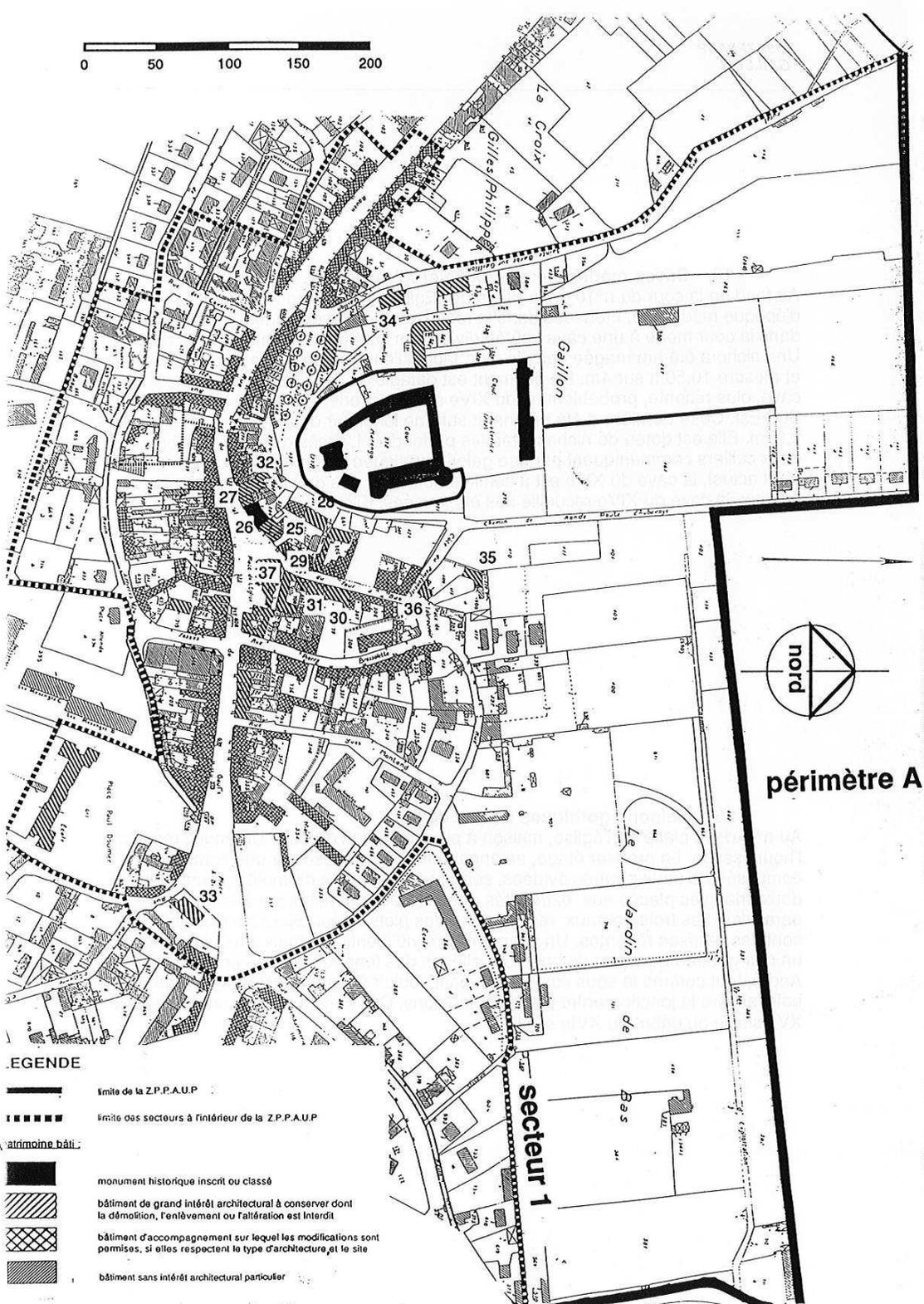
périmètre des 500 mètres de protection des bâtiments classés (en tirets)

- Un deuxième périmètre (**périmètre B**) englobe l'ensemble des Douaires qui est suffisamment significatif d'une époque et d'une fonction pour qu'il soit protégé et mis en valeur.



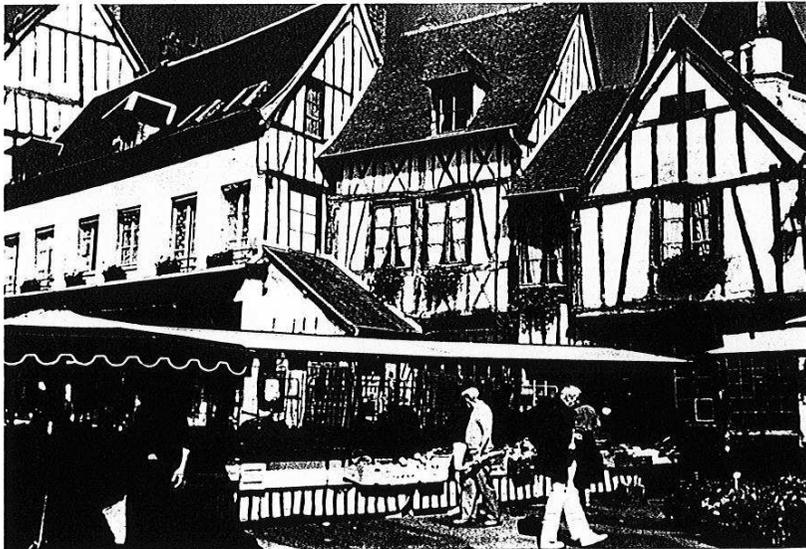
les bâtiments de grand intérêt.

On évoquera naturellement l'ensemble du château et les bâtiments annexes, qu'ils soient ou non propriété de l'Etat ou des collectivités. Il a paru également important de lister, avec leur localisation précise, les constructions relevées dans la "carte archéologique de GAILLON" de manière à bien indiquer aux propriétaires la valeur patrimoniale particulière de leur bien. Pour en faciliter le repérage, nous avons conservé celui adopté par le service Régional de l'archéologie de Haute Normandie, dans sa présentation de la carte archéologique en date de septembre 1994. L'ensemble de ces bâtiments remarquables, listés ci après, sont repérés au plan en poché noir.



- 18 Caves médiévales des XIIIe et XIVe siècles.

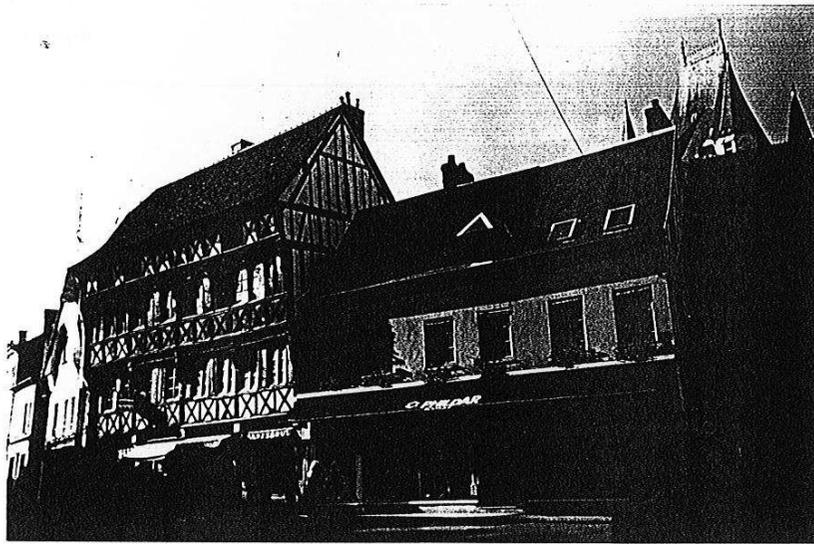
Au fond de la cour du n°10 de la Place de l'Eglise, il existe un réseau de caves voûtées d'époque médiévale, creusées dans la roche, au pied du château. Un escalier, situé dans la cour mène à une cave voûtée divisée en sept travées par des arcs doubleaux. Une niche a été aménagée dans le mur, face à l'enve est orientée Sud-Est/Nord-Ouest et mesure 10,50m sur 4m. Ce bâtiment est datable du XIIIe siècle. Une deuxième cave, plus récente, probablement du XIVe siècle est orientée Nord-Nord-Ouest/Sud-Sud-Est. Cette dernière a été reconnue sur une longueur de 8m pour une largeur de 2,90m. Elle est dotée de niches latérales profondes. L'accès d'origine est obstrué. Les deux celliers communiquent par une galerie pratiquée à une époque plus tardive. Dans l'état actuel, la cave du XIIIe est à semi comblée par des gravats et des dépôts boueux, la cave du XIVe recueille des eaux usées. Elles sont inaccessibles.



Maisons gothiques à pans de bois (place de l'Eglise)

- 25 Maisons gothiques à pans de bois.

Au n° 6 de la place de l'église, maison à pignon en pan de bois. Un enduit recouvre l'hourdissage. Le premier étage, en encorbellement, repose sur une corniche composée de deux poutres évidées, sobrement décorées de motifs géométriques : deux triangles placés aux extrémités des poutres sont reliés par des rainures parallèles. Les trois poteaux reposent sur des plots calcaires. Les solins en brique sont des reprises récentes. Un bâtiment de style identique, mais plus élevé, présente un mur gouttereau à pan de bois. Les allèges des fenêtres sont en croix de Saint André, tout comme le sous comble. Un petit couloir à étage, également en pans de bois, assure la jonction entre ces deux maisons. Ces constructions sont attribuables au XVe siècle ou début du XVIe siècle.



14 12 10 8 place de l'Eglise



n° 16 place de l'Eglise
(pignon du 16ème siècle)



La cour Bourdon (ou arrière du 2/4 place de l'Eglise)

- 26 Maison à pans de bois.

Enclavée dans les maisons des XVe et XVIe siècles, le bâtiment sis au n° 8 de la place de l'église n'offre plus à la vue qu'un pignon en pan de bois. Sa façade défigurée par les vitrines est entièrement enduite. Il est difficile d'avancer une datation pour cette construction. La façade ne porte aucune trace d'encorbellement. L'inventaire général de Haute Normandie propose une datation XVIe siècle.

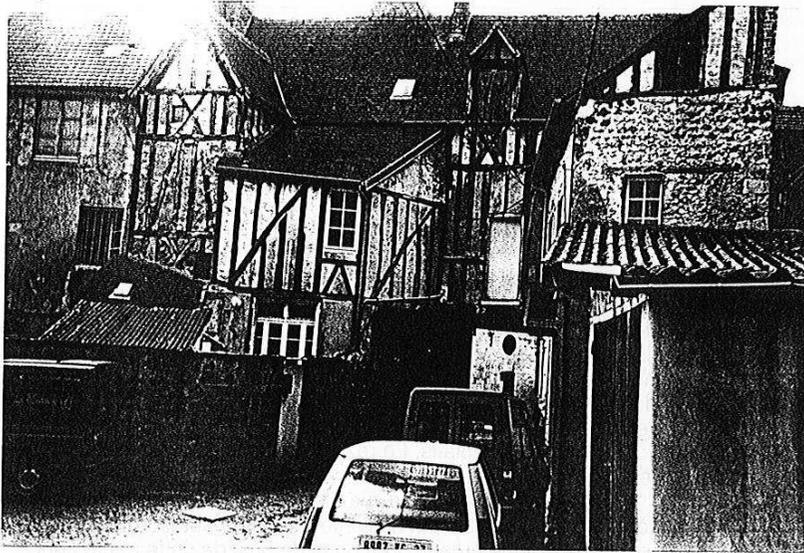
- 27 Maisons gothiques à pans de bois du XVIe siècle.

Cet ensemble comprend les n° 10, 12, 14, 16 de la place de l'église. La façade (correspondant aux n° 10, 12, 14) réalisée en pans de bois et remplissage de briquettes enduites est divisée en quatre travées. Elle comporte trois étages sur encorbellement. Les corniches moulurées sont creusées de gorges profondes. Les pièces maîtresses des premier et deuxième étage sont ornées de visages grotesques ou d'animaux fantastiques, quelquefois de ces deux motifs réunis. La corniche de l'étage supérieur est ponctuée de petits masques aplatis. Le rez de chaussée a été entièrement remanié par des boutiques contemporaines.

Un bâtiment (n° 16) en retour, offre vers la rue un pignon caractéristique du XVIe siècle. La première ferme du comble est saillante et repose sur les abouts des sablières, dessinant une grande arcade. Les pans de bois de cette partie sont malheureusement dissimulés sous un épais crépi. La liaison entre les deux bâtiments est assurée par une construction de même style que la façade en encorbellement.

- 28 Cour Bourdon. maison en brique XVI-XVIIe siècle.

Au fond de la cour donnant sur la place de l'Eglise par un passage couvert, se trouve un beau bâtiment en briques bichromes et pierres de taille calcaires. Les briques brunes composent des motifs de losanges sur fond de brique roses. Le calcaire est employé pour les embrasures des portes et fenêtres. Un escalier à vis intérieur dessert les étages. Le toit est percé de lucarnes. La cour est communément appelée "Cour Bourdon", du nom d'un propriétaire de la fin du XVIIIe siècle. Aux deux extrémités de la façade, il existe des escaliers de pierre desservant des caves voutées, en moellons calcaires. Cette maison est désignée comme étant l'ancienne chantrerie.



Cour intérieure du 2/4 place de l'Eglise
(avec le porche, la haute lucarne et la tourelle d'escalier)

- 29 Maison à pans de bois, place de l'Eglise.

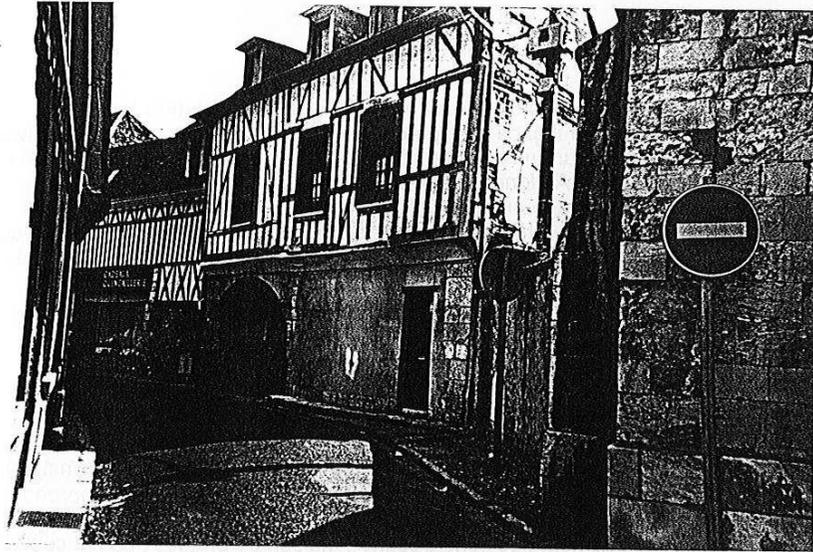
Il existe, au n° 2/4 de la place de l'Eglise, une maison comportant en son milieu, un large porche donnant accès à la cour Bourdon. Les pans de bois sont partiellement enduits, exceptés ceux donnant sur la cour où l'on remarque une haute lucarne dominant le porche. Une tourelle d'escalier occupe l'extrémité Nord de la façade arrière. La datation de ce bâtiment est incertaine XVIe-XVIIe siècle. Elle ferme le côté Sud-Est de la cour Bourdon.



Façade arrière du 10 rue du four à Baon
Maison du XVIIè siècle

- 30 Maison à pan de bois, rue du Four à Baon.

Située au n° 10, cette maison présente, sur la rue, une façade entièrement crépie, c'est l'ATA, la bibliothèque et la ludothèque, ouverts sur le parking de la rue Pierre Brossolette. A l'arrière, les pans de bois sont apparents. Le toit, avec croupes, est percé d'une lucarne côté cour. La rigidité des lignes et la silhouette des lucarnes évoquent le XVIIe siècle.



Maison au portail monumental
10 rue du four à Baon

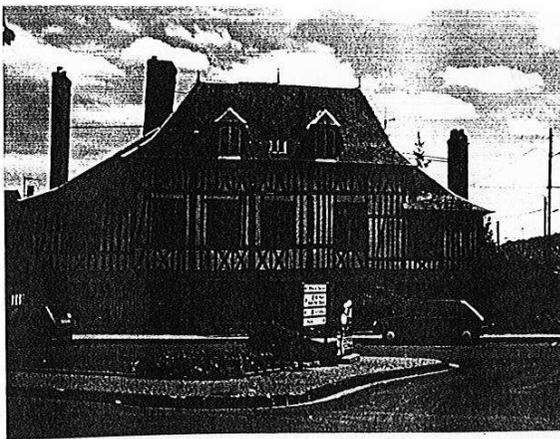
- 31 Maison à pans de bois et portail monumental, rue du Four à Baon.
Cette maison, sise au n°2/4, possède une façade à un étage en pans de bois entièrement reprise à l'époque contemporaine. Le rez de chaussée, partiellement enduit, est en pierre de taille. Un imposant portail ouvre sur un passage couvert débouchant dans la cour. En renforcement par rapport à la rue, la porte est surmontée par une arcature en plein cintre en avant de laquelle se trouve un second arc aplati (ou bombé). Les embrasures sont décorées de motifs architecturaux. Y figurent, sculptés en bas reliefs, des pilastres rectangulaires, surmontés de chapiteaux à décor de boules ainsi que des moulures horizontales. Ces motifs possèdent une rigueur classique que l'on pourrait attribuer au XVII^e siècle; cependant, la structure a été tellement altérée par les remaniements contemporains que la datation ne peut être assurée.



Maison à pan de bois (façade arrière)
Ruelle de la sente Margot

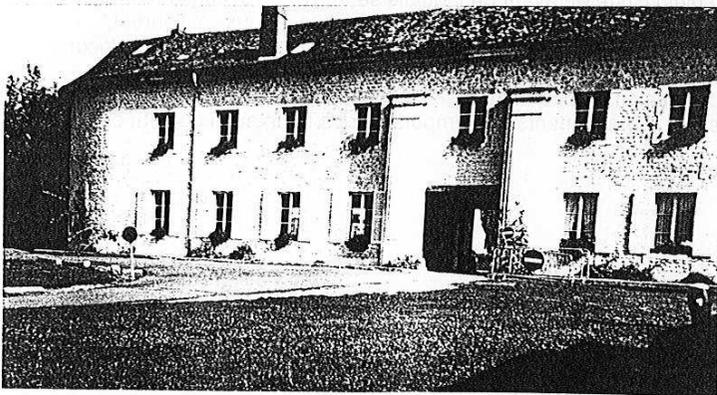
- 32 Maison à pans de bois ruelle de la Reine Margot.
Au pied du château, cet imposant bâtiment à deux étages montre une façade de briques et pans de bois. Le pignon Sud est également réalisé en pans de bois, alors que le pignon Nord est dissimulé par la croupe du toit. Cette construction pourrait dater du XVII^e siècle.

La Perception
Place Aristide Briand



- 33 La perception, maison à pans de bois. Place Aristide Briand.

Cette maison présente une façade à étage en pans de bois et un sous comble, divisée en cinq travées reposant sur une base en pierre. Le corps du bâtiment est flanqué de deux ailes moins élevées. Au fond de la cour, une cave profondément enterrée présente une voûte en blocage où sont encore visibles les traces de coffrage. Les montants et les voûtes des portes sont en pierre calcaire. L'ensemble est datable du XVIIe siècle. Cette maison est isolée des autres bâtiments de même époque situés au cœur du bourg.



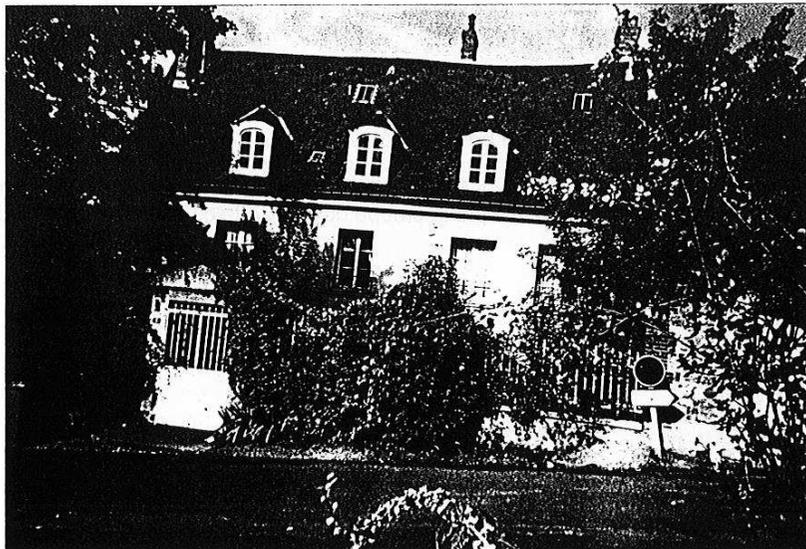
« Bâtiment des 7 remises »

- 34 L'Hermitage . Basse cour du chateau XVIe-Fin XVII/XVIII siècles.

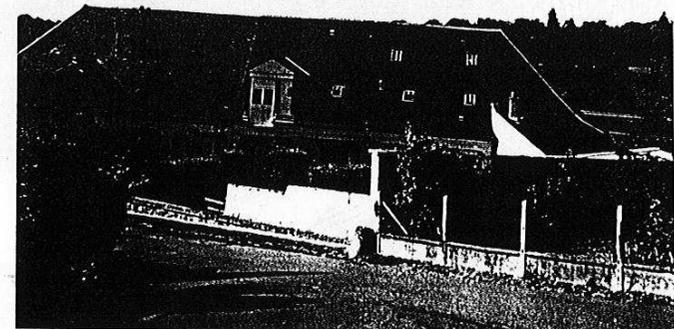
Un ensemble de quatre bâtiments, situés à l'Ouest du chateau, hors enceinte, constitue la basse cour. Il comporte, s'échelonnant du nord au Sud, sur un terrain extrêmement pentu, le "bâtiment des 7 remises" dont les larges baies sont constituées de poutres de bois. Transformé en logement, il est encore possible d'en comprendre les dispositions initiales.

Plus bas, se trouve "le bâtiment des gens d'écurie", maison de briques, au toit couverte d'ardoises et percé de lucarnes cintrées. Le plan de 1748 la représente pourvue d'une tourelle d'escalier au milieu de la façade. Transformé en maison d'habitation, ce bâtiment a été considérablement remanié, et l'escalier extérieur a disparu.

Au même niveau que cette maison, de l'autre côté du chemin, se dresse le "bâtiment des écuries", qui ferme le côté Sud de la cour de l'orangerie. Cette construction a conservé l'angle arrondi qui caractérise son plan, mais l'élévation, à l'exception des deux piliers de pierre qui encadraient la porte d'entrée date de l'aménagement du pénitencier au XIXe siècle. Appelé aujourd'hui "le Prieuré", ce bâtiment est à usage d'expositions et de réunions.



« Bâtiment des gens d'écurie »



« Bâtiment des écuries »



Maison de chanoine, ancien presbytère

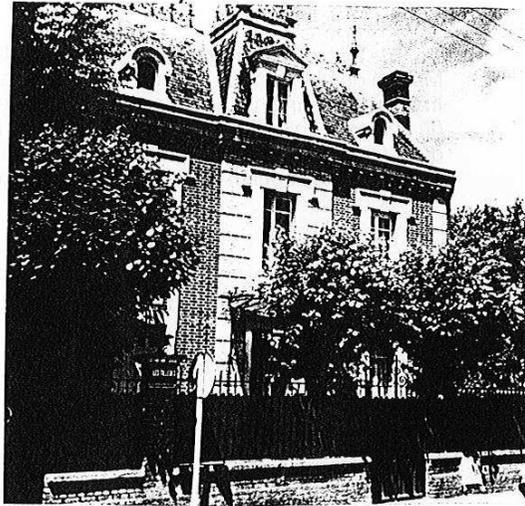


Maison de chanoine

- 35 Ancien presbytère, maison de chanoine, place de l'abreuvoir.
Maison de chanoine située rue du Four à Baon, entre le moulin à eau et une autre maison de chanoine. La propriété est bornée par la rue et le chemin le long des fossés du château. Le bâtiment comporte une aile. Il a été entièrement remanié à l'exception de la façade arrière dont les pans de bois sont encore visibles. Cette maison figure au cadastre napoléonien sous la dénomination de presbytère. Elle est antérieure à 1740.

- 36 Maison de chanoine, place de l'abreuvoir.
Mentionnée dans l'inventaire des titres de l'ancien chapitre, cette maison jouxtait le presbytère. Elle appartient en 1740 à Nicolas Adrien Laisné et était occupée auparavant par le sieur Villard, chanoine. Les pans de bois ont été remplacés et une partie de la façade est crépie. Elle est antérieure au milieu du XVIII^e siècle. La place de l'abreuvoir n'existant pas encore en 1740, c'était la rue du four à baon qui se poursuivait jusqu'à cette maison. Elle a été totalement renouée, à l'exception du pignon arrière.

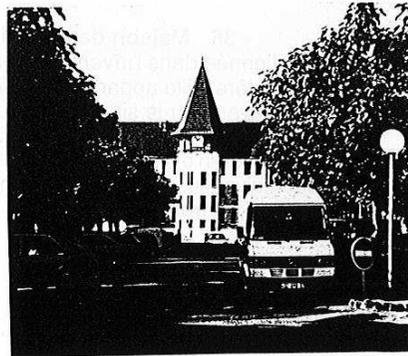
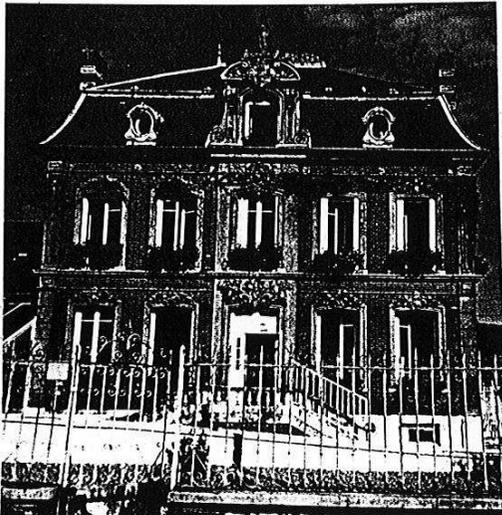
vue partielle de l'église et de la rue du Général de Gaulle
depuis l'étage de la maison du XVIème



- 37 Eglise paroissiale St Ouen.

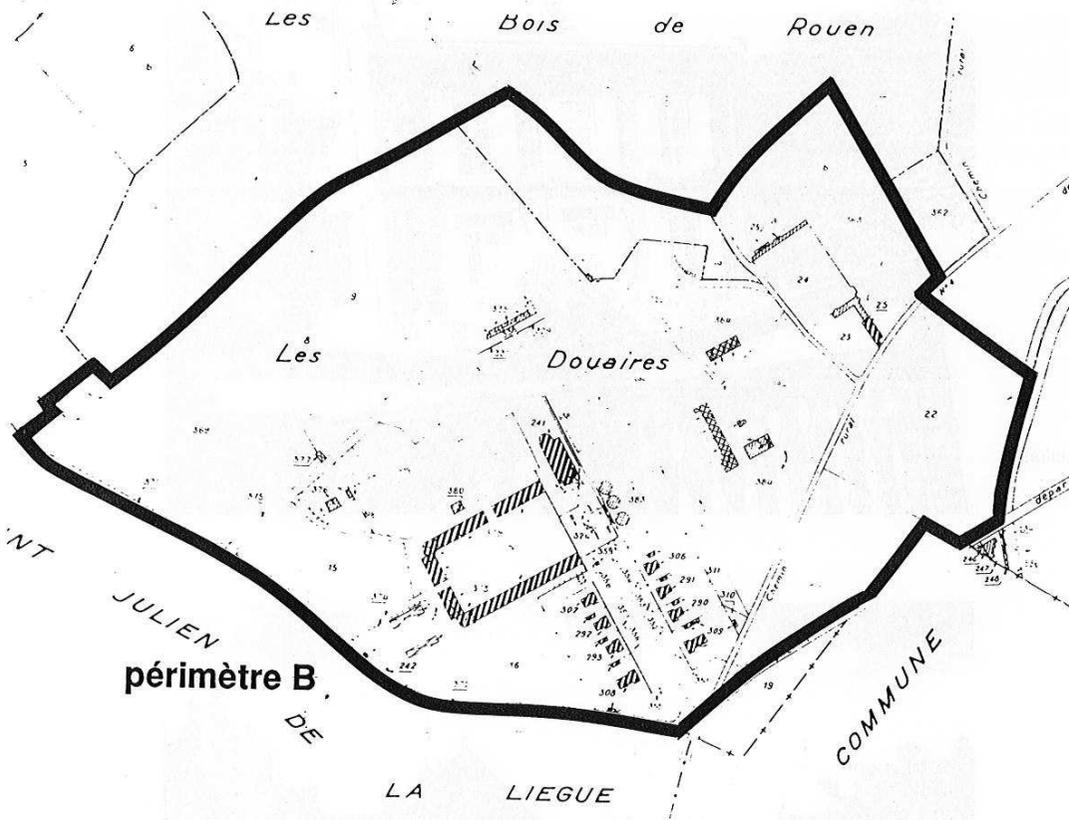
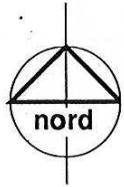
L'église paroissiale Saint Ouen s'élève à l'emplacement de l'ancienne église Saint Antoine. Elle fut bénie par l'archevêque de ROUEN, Dominique de la Rochefoucault, en 1774. La tour carrée du clocher constitue l'entrée de l'édifice et se prolonge par une nef et un chevet circulaire voutés en berceau. Les collatéraux communiquent avec la nef par des arcades en plein cintre. L'ensemble est réalisé en blocage de silex crépi, reposant sur une base en pierre de taille. La façade, les contreforts, les ouvertures et les corniches sont également en pierre. Les pignons des bas côtés sont ornés d'enroulements. Le devis de reconstruction stipule que partout où cela sera possible, les fondations de l'ancien édifice devront être réutilisées, de même que les matériaux, notamment la pierre. La petite tourelle d'escalier accolée au clocher fait visiblement partie des éléments anciens réemployés; par ailleurs elle occupe le même emplacement que dans l'édifice primitif. A l'intérieur de l'église, il y a plusieurs pièces de mobilier classé.

Quelques bâtiments intéressants



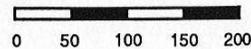
- Au centre ville .

En dehors de quelques bâtiments modestes qui nous semblent bien refléter les constructions d'une époque, et qui sont forcément antérieures à la révolution, comme deux petites maisons à pignon, face au chevet de l'église, qui sont peut-être les plus anciennes habitations de la ville, nous avons relevé quelques constructions de grand intérêt, comme l'école Paul Doumer constituant un élément fort en fond de place, ou encore, plusieurs maisons du XIXème comme rue des arrières fossés, une maison datée de 1872 (MDCCCLXII)



LEGENDE

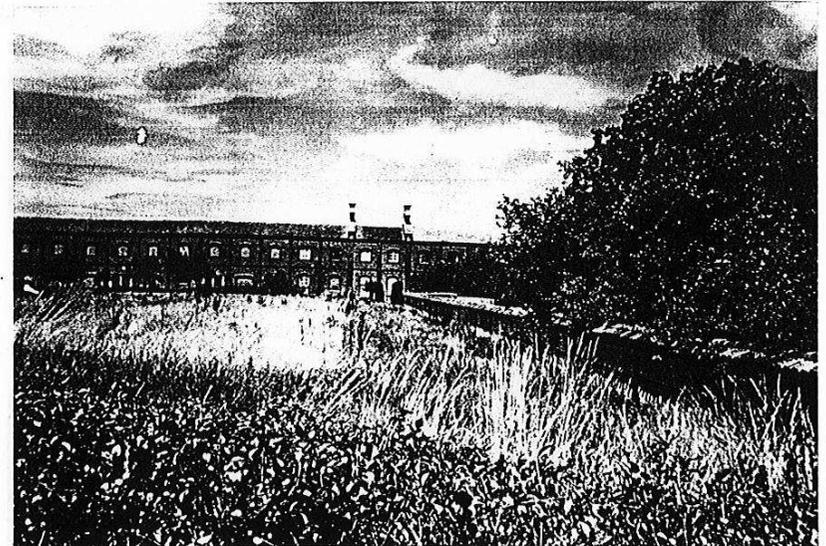
- limite de la Z.P.P.A.U.P
- patrimoine bâti :**
- bâtiment de grand intérêt architectural à conserver dont la démolition, l'enlèvement ou l'altération est interdite
- bâtiment d'accompagnement sur lequel les modifications sont permises, si elles respectent le type d'architecture et le site
- bâtiment sans intérêt architectural particulier

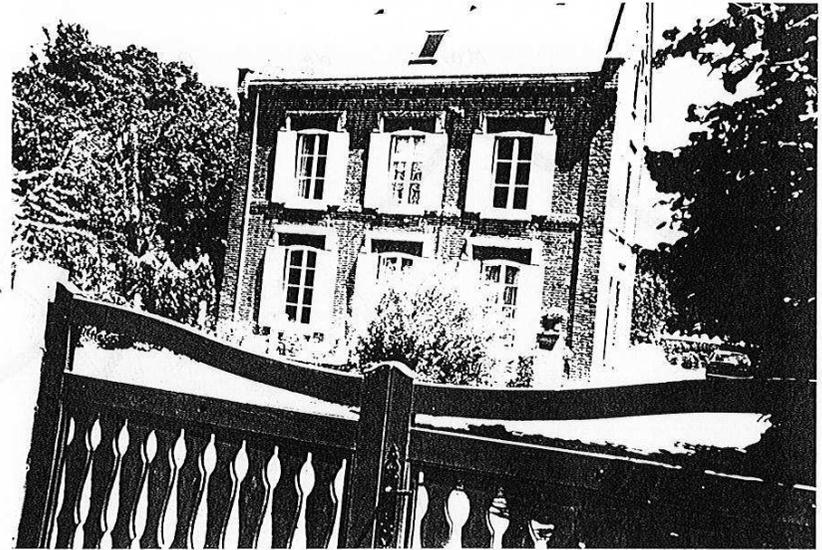
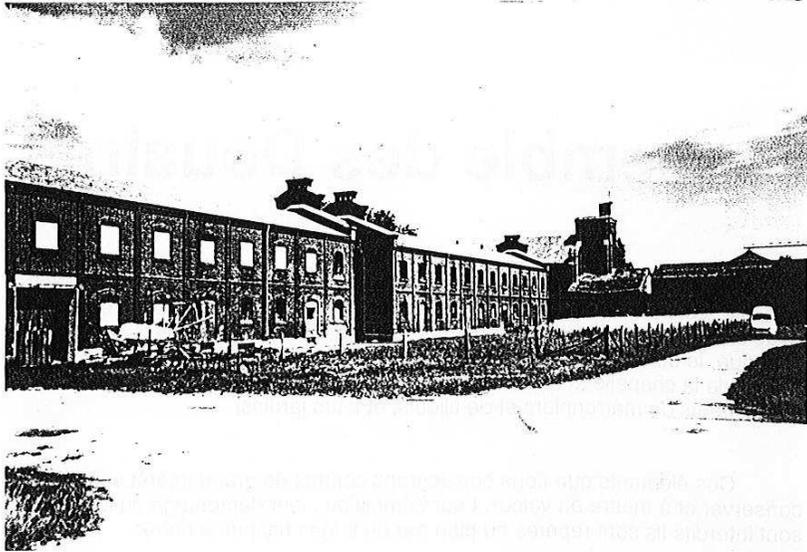


l'ensemble des Douaires.

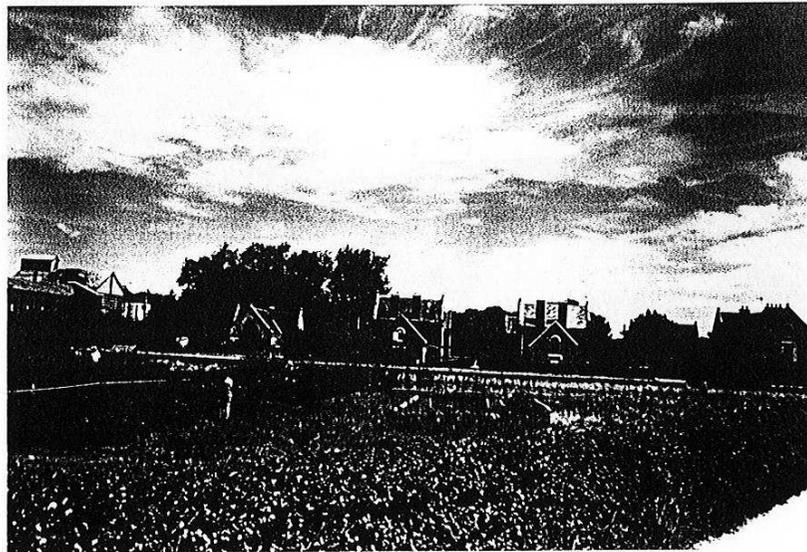
Au lieu dit les Douaires, à 2 kilomètres du centre ville, une colonie pénitentiaire agricole a été installée dans la deuxième moitié du 19^e siècle. Construction en brique avec éléments pierre, couverture ardoise et tuile, tout à fait caractéristique de l'époque, le domaine constitue un ensemble de grande valeur, avec son plan organisé autour de la chapelle et des bâtiments d'hébergement et de travail, ses beaux alignements de marronniers et de tilleuls, et leurs jardins.

Ces éléments que nous considérons comme de grand intérêt sont bien sûr à conserver et à mettre en valeur. Leur démolition, leur démontage ou leur altération sont interdits. Ils sont repérés au plan par de larges hachures noires.





L'ensemble des Douaires



les bâtiments d'accompagnement.



La mairie

Les bâtiments évoqués ci avant n'ont d'intérêt réel que resitués dans leur cadre, qui est celui de la ville toute entière et plus particulièrement du centre ville tel qu'il s'est composé au fil des ans . Les alignements de façades des XVIIIe et XIXe siècle, de la route de ROUEN , de la rue Général de Gaulle et du début de l'Avenue du Maréchal Leclerc sont constitués de bâtiments dits d'accompagnement qu'il faut respecter. La malheureuse opération de l'immeuble du Crédit Lyonnais est le parfait exemple de ce qu'il ne faudrait pas revoir.

Sur ces bâtiments, les modifications sont permises si elles respectent le type d'architecture et le site, en particulier par leur gabarit et le respect de la structure bâtie. Ils sont repérés au plan par des hachures croisées.

Les constructions ou ensembles qui sont répertoriés ne constituent qu'un élément de la qualité patrimoniale de GAILLON. D'autres, sans doute, ont échappé à notre vigilance, mais aucune construction n'est indifférente, quand ce ne serait que parce qu'elle fait partie d'un ensemble de qualité, non seulement à préserver, mais encore à mettre en valeur.

Le présent rapport est illustré par les plans nécessaires à une bonne compréhension du dossier administratif dont il constitue la pièce n°1.

juin 1995.